

BLAINVILLE INFOS N°121 - mai 2016

FÉLICITATIONS

Par décret en date du 8 janvier 2016, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a nommé messieurs Damien LEVALLOIS et Louis TEYSSIER au grade de chevalier dans l'ordre du mérite maritime. Le conseil municipal leur adresse ses très vives félicitations.

COMMUNICATION

Le nouveau site communal est dorénavant accessible à l'adresse www.blainvillesurmer.fr. Il est en cours d'aménagement. La première réunion publique mensuelle sous la forme de « questions d'actualité communale » aura lieu le **jeudi 16 juin à 14h30, à la mairie, dans la salle du conseil municipal**. La formule arrêtée par le conseil municipal est celle de réunions publiques de petit format (25 personnes inscrites en mairie huit jours avant la réunion) afin de faciliter la participation de chacun et de respecter les normes de sécurité afférentes à la salle. En cas de dépassement de ce nombre maximum, une ou plusieurs réunions supplémentaires seront programmées. Les élus municipaux proposeront de discuter d'une question d'actualité dans la première partie de la réunion. La seconde partie sera consacrée à l'examen des questions des habitants.

TRAVAUX LIÉS A LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE LA FIBRE OPTIQUE

Les prochains travaux de voirie liés à la mise en place du réseau de la fibre optique s'effectueront aux dates suivantes : 30 mars – 27 avril : route de la Louverie ; 28 avril – 2 mai : lotissement le Dégrat ; 3 et 4 mai : rue de bas. Dans la plupart des cas, la circulation sur les routes concernées par ces travaux sera alternée.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Association	Subvention	Association	Subvention
Office de tourisme	34 000 €	GV "Au vent d'amont"	300 €
Section locale SNSM	2 500 €	Société de chasse Blainville/Saint-Malo	300 €
AJB	1 500 €	Maison rurale de Saint-Sauveur-Lendelin	150 €
CCAS	1 000 €	U.N.C.	120 €
Club du Littoral Blainvillais	1 000 €	Jeunes Sapeurs Pompiers Agon-Coutainville	100 €
Comité de Jumelage Blainville/Zimmerbach	700 €	Lycée maritime de Cherbourg	80 €
Asparel (association parents d'élèves)	600 €	Maison familiale de Coutances	80 €
Bibliothèque "En train de lire"	500 €	Croix Rouge française	50 €
Banque Alimentaire de la Manche	400 €	Association La Croix d'or	50 €
Secours catholique	400 €	Association des donneurs de sang	50 €
TOTAL			43 880 €

TAUX D'IMPOSITION COMPARÉS EN 2015

Taxes	Commune de Blainville/mer	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Habitation	10.96 %	14.19 %	12.56 %	15.92 %
Foncier bâti	8.37 %	13.68 %	13.48 %	13.71 %
Foncier non bâti	17.49 %	26.39 %	26.74 %	36.00 %
Cotisation foncière des entreprises	13.52 %	14.36 %	13.83 %	18.58 %

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition pour l'année 2016.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Nous rappelons que les personnes intéressées par le raccordement de leur domicile au réseau de fibre optique doivent faire une demande de pré-raccordement, sur le site de Manche Numérique à la page suivante : <http://eligibilite.manchenumerique.fr/>. Cette demande doit être faite avant la fin des travaux de construction du réseau sur la commune, fin juin. Elle ne constitue pas un engagement.

Si vous avez fait cette démarche, vous serez contactés ensuite, (vraisemblablement d'ici la fin de l'année) par l'entreprise qui sera chargée des raccordements entre votre domicile et le réseau public. Quand la prise de fibre optique sera installée chez vous, vous devrez y relier votre box lors de la mise en service de votre abonnement très haut débit. Si cet abonnement est souscrit dans l'année suivante, la participation qui vous sera demandée par Manche Numérique s'élèvera à 50€ TTC. Si vous décidez de différer le choix d'un fournisseur d'accès, la participation qui vous sera demandée s'élèvera de 400 € TTC.

Nous vous précisons que les fournisseurs d'accès actuellement prêts à vous proposer une offre très haut débit sont les suivants : COMCABLE, K-NET, OZONE et WIBOX. Leurs offres sont consultables sur leurs sites internet respectifs.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site de la commune www.blainvillesurmer.fr ou sur le site de Manche Numérique www.manchenumerique.fr.

COMMUNES NOUVELLES

Lors de la cérémonie des vœux 2016, Jean-Pierre PERRODIN, maire de Saint-Malo-de-la-Lande, a exprimé le souhait d'entamer des pourparlers avec les élus municipaux blainvillais en vue d'une fusion des communes de Blainville-sur-mer et de Saint-Malo-de-la-Lande. L'an dernier, le conseil municipal de Blainville-sur-mer avait évoqué cette fusion ainsi qu'une fusion avec Agon-Coutainville.

Au terme d'une discussion informelle, une fusion avec Saint-Malo-de-la-Lande avait semblé plus opportune. Lors de la visite du nouveau préfet, Jean-Pierre PERRODIN a renouvelé son souhait de fusion. Le conseil municipal de Blainville-sur-mer va être amené à débattre de ce sujet. Dans cette perspective, il serait intéressant que les Blainvillaises et les Blainvillais expriment leur point de vue sur le cahier de doléances tenu en mairie.

ÉTAT-CIVIL

Naissances :	le 04 février :	Victoire LECAPLAIN	parents domiciliés	15 le Huton
	le 06 février :	Jules LEBRETON	parents domiciliés	village la Boivinerie
	le 04 mars :	Nathan NORMAND	parents domiciliés	10B le Dégrat
Décès :	le 18 janvier :	Yvette HERMAN née LEBOULANGER	89 ans	2 rue de Gonnevillle
	le 24 janvier :	Sabine HAMEL née TALBOT	56 ans	5 rue du marais
	le 08 février :	Claude HILAIRE	82 ans	5 impasse des orchidées
	le 08 mars :	Christelle BAUDOUIN	43 ans	9 rue du chouquet
	le 28 mars :	Geneviève MOULIN née DANLOS	85 ans	la liette
	le 17 avril :	Thérèse BONVARLET née CANTILLON	82 ans	8 rue du château d'eau

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement **fermée le vendredi 6 mai toute la journée.**

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE RENTRÉE 2016/2017

Les inscriptions des enfants nés en 2013 au RPI Blainville-sur-mer/Saint-Malo-de-la-Lande pour la rentrée 2016/2017 doivent être effectuées en mairie. Les nouveaux élèves et leurs parents pourront visiter les locaux du groupe scolaire, situé 2 rue de Bas, sur rendez-vous, en téléphonant au 02 33 45 11 71, de préférence le mardi.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme les années précédentes, le concours des maisons fleuries est ouvert à tous les Blainvillais souhaitant y participer. Nous rappelons qu'il n'y a aucune contrainte pour concourir, chacun aménage son espace comme il l'entend.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie avant le 17 juin 2016.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Cette manifestation est organisée conjointement par la mairie et les commerçants du bourg. Elle aura lieu **le samedi 25 juin 2016**, dans le bourg, sur la place de Zimmerbach et la place de la Marine.

La soirée sera animée par le groupe blainvillais « Rock en Brousse » et par le groupe « les MOUF MOUF ». Restauration prévue sur place, hamburgers, grillades, frites, gâteaux etc... Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à la mairie, au 02 33 47 11 44.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS VOUS PROPOSE UNE JOURNÉE A CHERBOURG

L'association des anciens combattants propose, à toute personne intéressée, **une journée à Cherbourg, le mercredi 25 mai 2016.** Au programme : visite de la cité de la mer, puis déjeuner au restaurant « le quai des mers » et enfin, à 17h, embarquement à bord de la vedette « l'Adèle » pour une croisière commentée dans la plus grande rade artificielle du monde. Départ de Blainville-sur-mer prévu à 8h30.

Le prix par personne : 67.50€, comprenant le transport en autocar, l'entrée à la cité de la mer, le déjeuner menu touristique, la croisière dans la rade. Renseignements et réservations auprès de monsieur Jean-Claude CHAVAILLARD, tél : 02 33 46 40 03

TAXE DE SÉJOUR

Nous vous rappelons que **la taxe de séjour est applicable toute l'année. Elle doit être payée par le vacancier** qui loge dans un meublé de tourisme, une chambre d'hôtes, un hôtel, le village de vacances ou le terrain de camping.

Son montant a été fixé par délibération du conseil municipal du 7 octobre 2015 à **0.50€ par personne et par jour pour l'année 2016** (0.25€ pour le camping classé 2 étoiles). Les personnes âgées de moins de 18 ans en sont exonérées.

La taxe de séjour est réglée au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse à la commune. Les imprimés nécessaires à la déclaration par les logeurs sont disponibles en mairie.

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Samedi 2 juillet 2016 - à partir de 11 heures – rendez-vous au terrain de football de Blainville-sur-mer

La commune de Blainville-sur-mer, en partenariat avec les communes voisines de Saint-Malo-de-la-Lande et Agon-Coutainville, invite la population à partager ensemble un moment de convivialité pour le passage du Tour de France.

Rendez-vous dès 11h au terrain de football de Blainville-sur-mer. Pique-nique sur l'herbe (chacun amène son panier repas).

Des animations gratuites pour les enfants seront proposées.

Restauration possible sur place - dégustation d'huîtres. Passage de la caravane prévu vers 13h00.

VISITE DE MONSIEUR LE PRÉFET

Le conseil municipal a accueilli monsieur le Préfet de la Manche, le mercredi 13 avril dernier, pour une réunion de travail en mairie et une visite de terrain de la commune : ses villages, son littoral, ses zones d'activités ostréicoles, touristiques et commerciales. De nombreux points ont été examinés, parmi lesquels l'aménagement du territoire, la défense du trait de côte, la qualité des eaux, les communes nouvelles, la grande intercommunalité.

AVENIR COMMUNAUTAIRE

Au 1^{er} janvier 2017, notre commune fera partie de la future grande communauté du Coutançais dont le nom n'est pas encore trouvé. Il devrait faire référence à Coutances, son littoral et son bocage. La discussion sur les transferts de compétences et de moyens ne fait que commencer. Il sera rendu compte des résultats de cette âpre discussion dès que possible.